

*Extrait du registre des arrêtés municipaux*

## ARRÊTÉ

**N° SG 2023-235**

Le Maire de Bayeux,  
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2213-1,  
VU le Code de la Route,  
VU l'arrêté du 26 mai 2020 portant délégation de signature au profit de Monsieur Patrick CREVEL, Conseiller Municipal délégué à la sécurité Civile,  
VU la demande formulée par Enedis sollicitant l'autorisation de réglementer temporairement le stationnement rue Saint Jean à l'occasion de travaux de remplacement cellule HTA et BT,  
CONSIDERANT que ces travaux auront lieu du 23 au 30 juin 2023,  
CONSIDERANT que ces travaux sont de nature à modifier temporairement le stationnement des véhicules,

## ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** – Le stationnement de tous véhicules ou engins à deux roues sera interdit du 22 au 30 juin 2023 :

- Rue Saint Jean, sur les emplacements de stationnement situés face au n° 145.

**Article 2** – La pré-signalisation et la signalisation matérialisant les prescriptions du présent arrêté seront mises en place par le demandeur.

**Article 3** - Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 4** - Tout véhicule en infraction de stationnement pourra faire l'objet d'un enlèvement et d'une mise en fourrière.

**Article 5** – Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Responsable de la Police Municipale de Bayeux et Monsieur le Commandant la Compagnie de Gendarmerie de Bayeux, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté

A l'Hôtel de Ville, le douze mai deux mil vingt-trois.

Pour le Maire et par délégation  
Patrick CREVEL  
Conseiller Municipal délégué à la Sécurité Civile

